Département **LOIRET**
Canton **CHALETTE SUR LOING**
Commune **AMILLY**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

POLI N° 112/2024
AT/SG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Marché de Noël 2024

Interdiction de circuler et de stationner du jeudi 05 décembre 2024 à 08h00 au lundi 09 décembre 2024 à 17h00 sur la

- **Rue des Droits de l'Homme :**
  L'accès au parking de la Mairie sera interdit par la rue des Droits de l'Homme et possible par l'Impasse des Murailles qui sera mise en double sens avec priorité aux véhicules accédants au parking.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre I, 4ème partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 (alinéa 2) relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et du stationnement,

Considérant la gêne occasionnée par la circulation et le stationnement de véhicules rue des Droits de l'Homme, pendant la période de montage et démontage des installations du marché de Noël,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Dès la mise en place des panneaux d'interdiction de circuler et de stationner, la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits :
Du jeudi 05 décembre 2024 à partir de 08h00 au lundi 09 décembre 2024 à 17h00 :

- Rue des Droits de l'Homme : l'accès au parking de la mairie sera interdit par la rue des Droits de l'Homme.

L'accès au parking sera effectué par l'Impasse des Murailles mise en double sens avec priorité aux véhicules accédant au parking.

ARRETE DU MAIRE

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 :

La mise en place des panneaux sera assurée par les Services techniques de la Ville d'Amilly.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Service du S.M.U.R. du Centre Hospitalier de l'Agglomération MONTARGOISE,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Monsieur le Directeur du SMIRTOM,
- Le Service Technique, Aménagement du territoire et Commande Publique de la Mairie d'AMILLY,
- Madame la Chef de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Le Service de la Communication de la Ville d'AMILLY,
- Le Service des Affaires Générales de la Ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY
Le 13 novembre 2024
Le Maire,

Gérard DUPATY

Pour Extrait Conforme,
Le Maire et par délégation,
Monsieur Christian CARON-PERROUD,
8ème adjoint à la Sécurité

MAIRIE D'AMILLY (LOIRET) 26